



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2022/2023

REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE DU 07 AVRIL 2023

Participant : MM Bernard COLMANT – Dominique HARY - Daniel SION

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fr

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION PARUE AU PV DU 05/04/2023

CHAMPIONNAT

Rencontre R1 Poule A BETHUNE STADE – ROYE NOYON US du 19/03/2023

Observations d'après match de BETHUNE STADE sur la qualification des joueurs de ROYE NOYON hors période.

Observations modifiées par le courriel de confirmation en date du 20/03/2023 en ces termes : qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ROYE NOYON au regard du règlement sur la limitation à 6 joueurs mutés dont 2 joueurs mutés hors période maximum sur la feuille de match. Confirmées

La commission,

Considérant, après contrôle, que 7 joueurs titulaires du cachet mutation figurent sur la feuille de match dont 2 hors période,

Considérant que le club de ROYE NOYON US est autorisé à utiliser 2 joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2022/2023, PV du statut de l'arbitrage publié le 20/06/2022.

Dit que les observations d'après match sont non recevables,

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2. Droits conservés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président
Bernard COLMANT